



6 janvier 2010

- *Nos vœux pour la nouvelle année et pour la nouvelle décennie.*
- *La liberté du culte en France, quelques rappels à toutes fins utiles !*
- *L'amalgame sectaire s'étend aux musulmans.*
- *La nationalité fautive de citoyenneté.*
- *L'OMS en question et le Tamiflu franchement flou.*
- *Cotisations 2010, pensez-y ! Merci d'avance.*

Chers amis (ies),

Je ne suis pas devin et pourtant je pressens que les mois qui viennent, l'année 2010 dans son ensemble et la décennie qui arrive vont être très chauds, non seulement pour la planète mais aussi pour les pouvoirs en place dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils nous prennent vraiment pour des imbéciles. Les revers de médailles s'accumulent pour Roselyne, ses petits copains des labos et ses complices de l'OMS, même les virus ne marchent plus dans la combine, ce qui est un comble ! Le nouvel impôt déguisé en taxe carbone qui évite soigneusement de taxer les plus pollueurs et les plus riches ne passe pas et, de manière plus générale, la pilule démagogique ne passe plus malgré la passivité alarmante de nos concitoyens. Fort heureusement, il y a encore quelques citoyens qui n'ont pas peur d'incarner les germes d'un avenir plus propre, plus propice et de mettre les pieds dans le plat.

Aussi je vais souhaiter une très bonne et très heureuse année 2010 à tous ceux qui se battent pour la liberté en général et en particulier pour la liberté de conscience, de religion et de choix thérapeutique, pour le droit à la différence, pour le respect de l'autre et de l'autrement, de la diversité sous toutes ses formes. Une très très bonne année à ceux qui se battent pour l'égalité des chances de tous les hommes mais aussi de tous les êtres vivants, pour le partage équitable et durable des richesses de notre terre, pour que chacun puisse avoir sa part, même modeste, de bonheur et de sérénité. Pour en finir avec l'appétit de richesses insatiable, avec les abus, avec les gâchis, de quelques milliers de vampires financiers, politiques ou industriels qui ruinent la planète et l'espoir des plus démunis. Une très très bonne année à ceux qui oeuvrent pour la paix, pour la fraternité, pour la reconnaissance mutuelle des hommes et des cultures, pour ceux qui tissent patiemment le lien amical, le lien social, l'interdépendance bienheureuse qui chasse la peur de l'autre et son cortège de haine. Ils sont nombreux ces hommes et ces femmes-là ! Puissent-ils avoir conscience de leur importance et de l'urgence de leur mobilisation. Puissent-ils être délivrés de toute peur et pris du désir effréné d'incarner un monde plus juste, plus amical, une répartition plus équitable des richesses, un monde plus doux, plus marrant avec moins de stupidité et sans la colère violente omniprésente. Non ce n'est pas une utopie ! C'est un objectif possible et nécessaire à très court terme dans notre cœur et à plus long terme dans les faits sans doute. Pas trop long quand-même, espérons-le!

***La liberté de culte, quelques rappels sur le droit Français et aussi sur le non-droit.***

Je voudrais commencer cette première lettre de l'année par une information précise sur ce qui fonde la liberté du culte, la liberté religieuse en France et par voie de conséquence ce qui rend tous les antisectes sans exception passibles de peines de prison. J'étudie la question en ce moment avec des personnes très compétentes et je vous promets qu'il va y avoir de grosses surprises bientôt pour un certain nombre de personnes et de groupes antisectes.

Tout d'abord il faut savoir qu'en France toutes les associations spirituelles ou les confessions religieuses, même très minoritaires (quelques membres seulement) qui pratiquent un culte ou des réunions à caractère spirituel peuvent se constituer « sans restriction » en associations culturelles sans être obligées pour cela de passer par le cadre de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat. La loi du 2 janvier 1907 (article 4) autorise

en effet la constitution d'associations cultuelles autour du cadre de la loi du 1 juillet 1901(articles de 1 à 9, 12 et 17) et même tout simplement du cadre de la loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion.

**Article 4 de la loi du 2 janvier 1907** : « *Indépendamment des associations soumises aux dispositions de la loi du 9 décembre 1905, l'exercice public d'un culte peut-être assuré tant au moyen d'associations régies par la loi du 1 juillet 1901 (1,2,3,4,5,6,7,8,9,12 et 17) que par voie de réunions tenues sur initiatives individuelles en vertu de la loi du 30 juin 1881 et selon les prescriptions de l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905* ». L'article 25 considère que les réunions pour la célébration d'un culte quelqu'il soit ont un caractère public ce qui veut dire que les célébrants et les participants s'engagent à respecter l'ordre public dans tous les cas, ce qui veut dire aussi que l'Etat s'engage, en retour, à respecter et à faire respecter l'exercice de ces mêmes cultes et qu'il ne peut en aucune façon cautionner ou se livrer à des actes et des manœuvres visant à restreindre l'exercice du culte ou la pratique spirituelle et religieuse en France.

**Article 1<sup>er</sup> de la loi du 9 décembre 1905** : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'Ordre public* ».

**Article 31 de la loi du 9 décembre 1905** : « *Sont punis de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte* ».

**Article 32 de la loi du 9 décembre 1905** : « *Seront punis des peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles causés dans le local servant à ces exercices* ».

Rappelons également que les peines encourues par un fonctionnaire de l'état, un responsable politique ou un élu pour les mêmes raisons sont nettement supérieures à celles infligées à de simples citoyens. Il en va de même pour les associations dites d'utilité publique financées par l'Etat et placées sous sa responsabilité.

**Article 1<sup>er</sup> de la constitution de 1958** : « *La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale ; Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ».

**Article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales** : « *1° : toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques ou l'accomplissement des rites.*

*2° : La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé et de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui* ».

Ces restrictions ne peuvent en aucune façon constituer une exception par rapport aux règles qui encadrent par ailleurs les autres réunions ou les rassemblements de toutes sortes. La loi est la même pour tous. Vous pouvez donc constater comme moi qu'il n'est pas nécessaire de faire voter d'autres lois mais de faire respecter scrupuleusement celles qui existent. En d'autres termes il faut vous constituer en associations cultuelles pour ce qui concerne, du moins, les minorités de convictions qui sont listées ou qui font l'objet de discriminations ; Il faut vous faire respecter par la force de la loi si nécessaire. Je n'hésite pas personnellement à informer

la gendarmerie locale si une tenue de culte importante peut gêner la circulation, comme un mariage par exemple, pour en assurer la sécurité et la tranquillité. Vous êtes dans votre droit le plus strict, faites-le valoir ! Il ne faut en aucune façon accepter la mise au ghetto sectaire par des contrevenants à l'ordre républicain ou à la loi française comme la Miviludes, les Fenech, les Picard et autres députés Brard et Guyard qui tous sont en infraction permanente et grave au regard des articles précités (listes publiées sur les sites de l'assemblée nationale ou sur Internet, diffamations, accusations mensongères, menaces et pressions diverses sur les membres des nouvelles spiritualités), tout comme l'UNADFI, le CCMM et tous les antisectes, journaux, médias qui collaborent à cette infraction.

***Tous ces gens-là sont de faux républicains qui exploitent les carences de la citoyenneté française*** qui, il est vrai, bat fortement de l'aile en ce moment. La France, terre d'universalité au siècle des lumières est en rupture avec sa trinité fondatrice (liberté, égalité, fraternité), avec sa laïcité généreuse et soucieuse de tous. Elle se réfugie à présent, dans une recherche d'identité nationale basée sur les origines, les racines comme ils disent, sur une interprétation mensongère et falsifiée de son histoire. Ça sent très mauvais et l'extrême droite s'y retrouve très bien. On revient aux vieux démons du nationalisme mais cette fois, à la place des juifs responsables de tous les maux, ce sont les musulmans et les sectes qui trinquent et j'ai entendu récemment une émission sur France Culture qui m'a fait froid dans le dos, émission dans laquelle une grande spécialiste universitaire de l'Islam n'hésitait pas à souhaiter l'intervention musclée de la Miviludes et de l'UNADFI dans la résolution du problème du port du voile intégral. Une bonne partie de l'Islam est donc considérée comme sectaire à présent, c'est-à-dire suspecte de terrorisme, d'atteinte aux valeurs de la république et de danger pour les libertés, sur fond de détournement des richesses des Français. Tout ceci est programmé par le gouvernement actuel qui a pris l'initiative de cette « communication » sur l'identité nationale et sur les sectes contrevenantes. A quelques mois des élections régionales il faut faire peur avec la Grippe A, avec les sectes antivaccinalistes qui nuisent à la santé publique, il faut ratisser large comme on dit et racler les fonds de tiroir quand on est par ailleurs en échec totale sur le plan social et économique et surtout quand on est en mal de sens, de futur. Il faut trouver des boucs émissaires, des escrocs, des charlatans, des explications simplistes et démagogiques pour tenter de faire avaler la pilule de la précarité et de la fracture sociale mais aussi celle du non-sens, du défaut de perspectives, d'objectif humain et humaniste. Ça a marché aux présidentielles, mais cette-fois-ci la pilule est trop grosse et la facture aussi. Même les virus de la grippe ne marchent plus dans la combine, malgré toutes les invectives et les incantations de Madame Bachelot, ministre de la santé dont l'initiative a coûté une vraie fortune aux Français. Quand des responsables politiques cultivent l'exclusion, rompent le pacte social ouvertement et ne donnent ni sens, ni queue, ni tête à leur actions qui sont limitées au coup par coup, médiatisées jusqu'au ridicule voire l'obscène, il y a un grand risque de finir dans le mur pour eux mais aussi pour nous. Vous n'avez rien de la France que j'aime et que j'aime partager, Mesdames, Messieurs, rien de la France terre d'accueil et terre de fraternisation de tous les hommes, de toutes les cultures, de toutes les spiritualités, terre de solidarité avec les plus démunis, terre de partage pour les plus nantis et les plus chanceux, terre d'Amour et de joie de vivre, d'art et de beauté !

***L'essentiel est de savoir pourquoi on fait tout cela, quel en est vraiment le sens, vers où nous allons tous ensemble ?*** C'est à cela que ça sert une philosophie, une spiritualité, une religion, une sagesse. L'essentiel est de savoir pourquoi on est là ? Quel est notre but à tous, ensemble ? Quel est le but de la vie personnelle et collective ? C'est pourtant si simple de s'aimer, de s'aider, de se respecter pour que tous y arrivent, pour que tous en jouissent pleinement même pauvrement, même modestement. Une chose que j'ai apprise en fréquentant tous les sectaires de France et de Navarre avec lesquels j'ai eu contact comme président de l'Omnium, tous les « charlatans » médecins ou thérapeutes alternatifs que j'ai rencontré et,

plus généralement, les exclus de tous bords, c'est que la grande majorité d'entre-eux sont de belles personnes et que je suis fier d'être avec eux. La très grande majorité d'entre-nous ne mérite vraiment pas l'infamie dont ils font l'objet en France et il est inévitable que cette injustice se retourne contre les mal-pensants. Il y a sûrement des charlatans comme partout mais à côté des autres charlatans ce sont des enfants de chœur.

***En parlant de charlatans quelques nouvelles du Tamiflu vous feront du bien :***

Le laboratoire Roche, inventeur du Tamiflu, prétendu antiviral et surtout antigrippal (Grippe aviaire, Grippe porcine) a égaré les dossiers de recherche qui prouvent l'efficacité du médicament ! Le British médical journal a publié récemment un article qui dénonce la supercherie : sur les dix études citées par Roche pour prouver l'efficacité du Tamiflu, seulement deux d'entre-elles ont été publiées dans des revues scientifiques et lorsque les données originales de ces deux études ont été demandées, elles avaient purement et simplement disparu, les dossiers avaient été jetés !

Les organismes internationaux chargés de la vérification des données (CDC, FDA) n'avaient pas exigé les études scientifiques nécessaires. Ils se sont fait bernier par le laboratoire Roche avec sa « logique circulaire » basée sur de fausses études :

Etape 1 : Faire fabriquer des preuves que votre médicament fonctionne, par une équipe spécialisée dans la communication scientifique ; Etape 2 : Utiliser les preuves frauduleuses pour faire approuver votre médicament ; Etape 3 : Utiliser la peur pour créer une demande des consommateurs pour votre médicament et encourager les gouvernements à faire des stocks ; Etape 4 : Eviter tout essai scientifique réel en affirmant qu'il a déjà été prouvé que le médicament fonctionne et citer les études frauduleuses originales en guise de preuves.

Les responsables de la FDA ne sont cependant pas complètement tombés dans la supercherie du Tamiflu. Ils ont exigé de Roche que le démenti suivant soit imprimé sur les notices de Tamiflu : « *il n'a pas été démontré que le Tamiflu avait un impact positif sur les conséquences potentielles (telles que hospitalisations, mortalité, impact économique) sur la grippe saisonnière, aviaire ou pandémique* ». Le résultat de tout ceci, c'est que les gouvernements de par le monde dépensent des milliards de dollars en stockant un médicament qui ne fonctionne pas, un médicament promu par la propagande et la fraude scientifique.

***Aux dernières nouvelles Les Etats membres du conseil de l'Europe sont décidés à enquêter sur l'OMS en janvier 2010 et sur l'influence qu'auraient pu avoir les compagnies pharmaceutiques sur la campagne de vaccination et sur les alertes de pandémie lancées par l'OMS. Beaucoup de décideurs de l'OMS ont travaillé par le passé pour l'industrie pharmaceutique et continuent de travailler pour cette industrie. Affaire à suivre !***

**APPEL A COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2010 :**

N'oubliez-pas de nous envoyer vos cotisations à l'Omnium pour l'année 2010 et de nous retourner la fiche d'inscription ci-jointe. **La cotisation 2010 restera à 35 € comme l'an passé**, la cotisation de soutien à 50 € et les dons en fonction de vos possibilités pour ceux qui peuvent le faire. Merci d'avance de votre participation à la vie et aux frais de notre modeste association. Aux 4 lettres trimestrielles que vous recevez déjà dans l'année, viendront se rajouter pour les adhérents 3 ou 4 dossiers au moins sur des sujets divers comme : Le mécanisme des maladies engendrées par les vaccins ; Les origines obscures de l'UNADFI et le déprogrammings. **Marie-Hélène Groussac publie un ouvrage** scientifique très documenté sur la vaccination « hépatite B » (*L'hépatite B telle qu'elle ne vous a pas été présentée*) ; vous pouvez lui commander directement son livre : Docteur Marie-Hélène Groussac, 19 rue Kroas ar Bléon, 29190 Gouezec ou vous adresser à nous et nous transmettrons.

Salut à tous et encore une fois Bonne année 2010

Jacques Dubreuil

---

**Bulletin d'adhésion 2010 à l'Omnium des libertés.**

NOM :.....Prénom :.....  
Adresse :.....  
.....  
Tél :..... e.mail :.....

Cotisation à l'association : 35 euros.  
Cotisation de soutien : 50 euros.  
Don à l'association :.....euros.  
Bulletin à renvoyer à : ASSOCIATION de L'OMNIUM des LIBERTES.  
Chez Mme Thérèse Jeanrenaud - Le Pont du secret - 35 380 – PAIMPONT.  
- Tél : 06 80 33 47 54 (portable de Jacques Dubreuil).  
e.mail : [dubreuiljacques.omnium@orange.fr](mailto:dubreuiljacques.omnium@orange.fr)  
Chèques libellés à l'Ordre de : Omnium des Libertés.

---

**Bulletin d'adhésion 2010 à l'Omnium des libertés.**

NOM :.....Prénom :.....  
Adresse :.....  
.....  
Tél :..... e.mail :.....

Cotisation à l'association : 35 euros.  
Cotisation de soutien : 50 euros.  
Don à l'association :.....euros.  
Bulletin à renvoyer à : ASSOCIATION de L'OMNIUM des LIBERTES.  
Chez Mme Thérèse Jeanrenaud - Le Pont du secret - 35 380 – PAIMPONT.  
- Tél : 06 80 33 47 54 (portable de Jacques Dubreuil).  
e.mail : [dubreuiljacques.omnium@orange.fr](mailto:dubreuiljacques.omnium@orange.fr)  
Chèques libellés à l'Ordre de : Omnium des Libertés.

---

**Bulletin d'adhésion 2010 à l'Omnium des libertés.**

NOM :.....Prénom :.....  
Adresse :.....  
.....  
Tél :..... e.mail :.....

Cotisation à l'association : 35 euros.  
Cotisation de soutien : 50 euros.  
Don à l'association :.....euros.  
Bulletin à renvoyer à : ASSOCIATION de L'OMNIUM des LIBERTES.  
Chez Mme Thérèse Jeanrenaud - Le Pont du secret - 35 380 – PAIMPONT.  
- Tél : 06 80 33 47 54 (portable de Jacques Dubreuil).  
e.mail : [dubreuiljacques.omnium@orange.fr](mailto:dubreuiljacques.omnium@orange.fr)  
Chèques libellés à l'Ordre de : Omnium des Libertés.